

Objet : Emprunt de 4 000 000 auprès de la Caisse d'Epargne, à taux variable

N° : VA_DEC2023_725
Service : Finances

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par La Caisse d'Epargne en date du 18 décembre 2023 et au vu de l'offre de financement annexée,

décidons

De contracter auprès de La Caisse d'Epargne Hauts de France un prêt d'un montant de 4 000 000 € destiné à financer le programme d'investissements 2023.

Principales caractéristiques du contrat de prêt :

Montant du contrat de prêt : 4 000 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux variable jusqu'en 2038

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 4 000 000,00 EUR

Versement des fonds : automatique à la signature du contrat, sur exercice 2024

Taux d'intérêt annuel : taux variable indexé sur le taux du livret A+0,8%

Base de calcul des Intérêts : nombre de jours exact sur 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé avec préavis de deux mois pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité à 3% du capital restant dû.

Frais de dossier : 0,05% (2000€)

Cette décision annule et remplace la décision VA_DEC2023_714 du 20 décembre 2023.

Fait à Villeneuve d'Ascq
le vendredi 22 décembre 2023

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20230101-200055-AU-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 22 décembre 2023

Proposition : Financement à taux variable indexé sur le taux du Livret A.

Proposition valable 15 jours, soit jusqu'au 02/01/2024.

Montant maximum	9.000.000,00 €	
Montant minimum	4.000.000,00 €	
Durée	15 ans	20 ans
Taux d'intérêt	Taux Livret A (1) +0.80%	Taux Livret A + 0.90%
Déblocage des fonds	Immédiat (1 jour ouvré après signature)	
Périodicité des échéances	Mensuelle ou Trimestrielle	
Frais de dossier	0.05%	

(1) A titre indicatif le taux du Livret A à ce jour est de 3% (taux de rémunération du Livret A en vigueur avant chaque début d'échéance d'intérêt) : 4 dates possibles de révisions chaque année : 1^{er} février, 1^{er} mai, 1^{er} août et 1^{er} novembre

CARACTERISTIQUES GENERALES – VERSEMENT IMMEDIAT

▪ Mobilisation des fonds	
Condition de déblocage : versements	En une fois, le jour ouvré suivant la date de signature du contrat
▪ Amortissement	
Point de départ de l'amortissement	A la date de versement des fonds
Type d'amortissement	Amortissement constant ou progressif
Différé d'amortissement	Aucun
Périodicité	Annuelle ou Trimestrielle
Base de calcul des intérêts	30/360
▪ Remboursement anticipé	
Conditions et indemnités	Possible moyennant le paiement d'une indemnité égale à 3% du Capital restant Dû
Préavis	2 mois avant la date souhaitée
▪ Autres caractéristiques	
Passage à taux fixe	Option possible et définitive à chaque date anniversaire du contrat
Garantie explicite	Néant
Frais de garantie (acte et enregistrement)	NA

